

Que faire face à un harcèlement moral ou sexuel au travail ?

Points-clés

1. **Se confier à un proche et essayer d'analyser la situation**
2. Ne pas hésiter à **réaliser un autotest anonyme sur le site du CFAR** relatif à la situation de harcèlement au travail [en cliquant ici](#)
Ou à **contacter le N° Vert du CFAR** au **0800 00 69 62**
Ou à **se connecter sur l'e-chat pour échanger avec un psychologue** [en cliquant ici](#)
(nom d'utilisateur : *cfar* ; mot de passe : *cfar*)
3. Rappel des bases légales : la loi du 17/01/2002 a introduit la notion de harcèlement moral dans le code du travail et le code pénal. **Les actes de harcèlement moral et sexuel sont prohibés**, qu'ils soient intentionnels ou non. Les sanctions encourues en cas de harcèlement moral avéré sont un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende.
4. **Alerter la structure professionnelle** : délégués du personnel, médecin du travail, consultations « souffrance au travail », médiateur, inspection du travail, Conseil des Prud'hommes.
5. **Fournir des preuves** : en cas de litige fondé sur un harcèlement moral ou sexuel, le salarié devra présenter des éléments de preuve faisant supposer l'existence d'un harcèlement (mails, courriers, notation, absence d'avancement, diminution inexplicquée des responsabilités, prérogatives, dépossession d'avantages, mutation autoritaire, témoignages...). Afin de bien respecter la procédure, il est nécessaire de **prendre conseil auprès d'un avocat**.
6. **Soustraire d'urgence l'individu harcelé de son milieu de travail pathogène**
7. **Porter une attention particulière aux personnels en formation (*Internes, étudiants hospitaliers, étudiants infirmiers, etc.*)**. Les vécus et la vulnérabilité de ces catégories placées en situation de sujétion face à une autorité académique peuvent faire durablement nier ou masquer les faits. Les attitudes de harcèlement sexuel dans le milieu médical font partie des tabous encore très fortement ancrés : leur dévoilement est d'autant plus difficile pour les victimes, quel que soit leur âge (*peur du rejet, sentiment de honte, risque pour la carrière, loi du silence,...*)

[Pour visualiser et imprimer la fiche complète, cliquez ici](#)